

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrick CHARLES,  
M. Arnaud HOURDIN.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

M. Philippe BENASSAYA,  
M. Olivier DELAPORTE, représenté par M. Pierre SOUDRY.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

-----

**OBJET : Attribution d'un mandat spécial à M. Pascal THEVENOT, Vice-président en charge du développement économique, pour le « 6<sup>th</sup> French and Chinese Working Group Meeting » qui se tiendra du 27 janvier au 4 février 2018.**

**Le Bureau, légalement réuni le 11 janvier 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-18, L.5211-14, L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégations de compétences au Bureau et au Président et notamment la prise en charge immédiate ou le remboursement des frais de mission des élus communautaires dans le cadre de mandats spéciaux ;

-----

L'ensemble des élus communautaires a le droit au remboursement de frais nécessités par l'exécution de mandats spéciaux.

Un mandat spécial est une mission précise, limitée dans la durée, nécessitant des déplacements inhabituels et indispensables et accomplie dans l'intérêt des affaires de la

communauté d'agglomération.

Le Conseil communautaire a délégué au Bureau communautaire la qualification de mandat spécial d'une mission.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

-----

**DÉCIDE :**

1) de conférer le caractère de mandat spécial à la participation à la manifestation suivante accomplie dans l'intérêt de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à :

2)

| Nom de l'élu    | Fonction       | Objet  | Dates                    | Destination       |
|-----------------|----------------|--|--------------------------|-------------------|
| Pascal THÉVENOT | Vice-président | « 6 <sup>th</sup> French and Chinese Working Group Meeting ». Cette mission s'inscrit dans le programme de normalisation sino-français pour le développement durable des quartiers d'affaires. | Du 29 au 31 janvier 2018 | Pékin et Hangzhou |

3) de payer son voyage aller-retour, son vol intérieur Pékin - Hangzhou et son visa,;

4) de rembourser son hébergement et ses repas pendant la durée de son séjour en Chine ;

5) d'inscrire cette dépense au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 65 : «Autres charges de gestion courante », nature 6532 : «Frais de missions », fonction 020 : « Administration générale » ;

6) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

7) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,

✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,  
Le 11 janvier 2018.



Pour le Président et par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur général des services